

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2018**

L'an deux mil huit, le 26 avril à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 10/04/2018
Date de l'affichage : 10/04/2018

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Nadège JARDEAUX, Olivier LABROUSSE, Jean-Claude DESPLANTES, Francine EUDELIN, Jocelyne CONSCIENCE, Michel ROIGNOT, Sandrine DECAMP.

Procurator(s) : Régis DALAS à Françoise RUINET

Etai(ent) absent (s) : Pascal MENTH, Sylviane POTOT, Régis DALAS

Secrétaire : Françoise RUINET

38 Compte-rendu des arrêtés du Maire

4/2018 : Le maire est autorisé à louer le logement 4 situé 23 rue Basse des Halles libéré par Clémence LEDOUX à Antoine UHLINGER à compter du 27/01/18

5/2018 : Le Maire est autorisé à signer le contrat avec ATMO pour la réalisation de diagnostic sur réseaux pluviales pour un montant de 3500 €.

6/2018 : Le maire est autorisé à louer le local commercial Boucherie à SASU Miconnet à compter du 02/01/18 au prix de 693 € HT mensuel.

7et 8/2018 : Le Maire est autorisé à louer le logement 5 situé 23 rue Basse des Halles libéré par Mme Hébert à Mme Gachon et Mr Bell à compter du 01/03/2018.

9/2018 : Le maire est autorisé à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 762.17 € suite à résiliation assurance véhicule Jumper (cédé à Tommy Garage).

10/2018 : Le Maire est autorisé à signer le contrat avec l'entreprise CHAM pour l'entretien de la chaudière de la salle polyvalente pour un montant annuel de 399.98 € HT.

11/2018 : Le Maire est autorisé à signer le devis avec MD Informatique pour le changement du NAS du secrétariat pour un montant de 1040.88 € TTC

12/2018 : Le Maire est autorisé à payer les honoraires de Maître Paget concernant le constat d'affichage du permis de construire de la MSP sur les lieux.

13/2018 : Le Maire est autorisé à payer la facture de l'entreprise Manière pour la fourniture d'une pompe à eau d'un montant de 900 € HT.

14/2018 : Le Maire est autorisé à accepter le devis de l'entreprise Tommy pour la fourniture d'un nouveau véhicule d'un montant de 22 900 € TTC (avec reprise de l'ancien 300 €).

15/2018 : Le maire est autorisé à signer le devis avec Gien Pinot pour la réalisation d'une étude de sol concernant la salle d'évolution pour un montant de 1 475 € HT.

16/2018 : Le Maire est autorisé à signer le devis avec le cabinet Gien Pinot pour un relevé topo concernant le parking de la salle polyvalente pour un montant de 1 210.50 € HT.

17/2018 : le maire est autorisé à encaisser le chèque de la Maïf concernant le remboursement du sinistre du mur de Mr Gillot d'un montant de 2011.23 €.

18/2018 : Le maire est autorisé à signer le devis de l'ONF concernant des travaux dans la forêt pour un montant de 9 695.76 € HT (10 902.35 € TTC)

39 Compte-rendu des DIA

2/2018 : Mme CAVALLIN Françoise (19 rue des Fleurs) vend à Mr TESIO (Dijon)

3/2018 : Mme BOITEUX Odile (12 rue Sainte Barbe) vend à Mr et Mme BROYEZ (Saint Victor sur Ouche)

4/2018 : Mr LAMY Roger (7 rue des Fleurs) vend à Mr LEDOUX Alexis et Mme COUDERT Alizée

5/2018 : Mme DAVID Lucienne (rue du Fonteny) vend à Mr HILAIRE (Blaisy-Bas)

6/2018 : Mr Heller Samuel (6 rue du vœux château) vend à Céline SYNAEGHEL (20 rue Vieux Château).

7/2018 : Mr et Mme Boixados (16 allée des mésanges) vendent à MARCONI et MACHABERT

40. Validation commission ouverture des plis de la MSP

Vu le code des marchés publics,

Vu la mise en concurrence parue sur le profil acheteur Klekoon (ref : K3219464 et sur le Bien public du 21/02/2018),

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 16 avril 2018,

Vu l'estimatif du maître d'œuvre s'élevant à 1 343 360.00 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

APPROUVE les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,

ADOpte le plan de financement prévisionnel comme suit :

COMMUNE DE SOMBERNON - MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES DÉPENSES		FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
Travaux	1 320 717,49	DETR	357 337,75
Assistance maîtrise d'ouvrage	56 970,00	Conseil départemental de la Côte d'Or	500 000,00
Maîtrise d'œuvre	162 270,00	Conseil régional de Bourgogne	125 000,00
Bureau de contrôle technique	7 693,50	Réserve parlementaire	0,00
Bureau de contrôle SPS	4 140,00	Autres - FNADT	200 000,00
Assurance Dommages ouvrages	12 560,00		
Total des dépenses HT	1 564 350,99	Total des fonds de concours	1 182 337,75
TVA	312 870,20	FCTVA	256 553,56
		EMPRUNT COMMUNAL	438 329,88
TOTAL TTC	1 877 221,19	TOTAL	1 877 221,19

SOLLICITE le soutien financier du Département de Côte d'or dans le cadre du contrat CAP 100 % Côte d'or, de l'Etat au titre de la DETR et du FNADT et de la Région Bourgogne Franche Comté,

AUTORISE M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant en € HT
1	Terrassement / VRD / Aménagement	STAR TERRASSEMENT	142 068,90
2	Gros œuvre	PONZO	290 037,38
3	Charpente bois	CHARPENTIER DE L'OUCHE	35 085,70
3	Option 1	CHARPENTIER DE L'OUCHE	11 504,09
4	Couverture métallique / Bardage	BOURGOGNE COUVERTURE	84 014,68
4	Variante 3	BOURGOGNE COUVERTURE	23 294,40
5	Étanchéité	SOPREMA	32 799,34
6	Menuiseries extérieures / Serrurerie	ESPADA	144 746,00
7	Ravalement	PIER	11 325,00
8	Plâtrerie / Isolation	BONGLET	85 591,94
8	Etanchéité à l'air	BONGLET	1 408,06
9	Menuiseries intérieures / Bois	ESPACE MENUISERIE	55 342,00
10	Faux plafond démontable / Cloison mobile	MALEC ENTREPRISE	30 000,00
11	Revêtements de sols et muraux collés	SIA REVETEMENTS	34 000,00
12	Peinture et revêtements muraux	ALLOUIS	29 500,00
13	Électricité / CFA CFO	DROZ	104 000,00
14	Chauffage / Ventilation / Climatisation	POTIER	169 000,00
15	Plomberie Sanitaires	GALAND CHEVALIER	35 500,00
16	Test d'infiltrométrie	DIAGTHERM	1 500,00
		TOTAUX	1 284 510,94
		TOTAUX OPTIONS-VARIANTES	36 206,55
		TOTAUX "base + options"	1 320 717,49

41. Validation banque financement MSP

Vu les besoins de financement des travaux de la MSP

Vu la demande de :

- Prêt sur 20 ans ou 25 ans de 500 000 €
- Prêt relais TVA 2 ans de 260 000 €
- Ligne de trésorerie de 300 000 €

Vu les différentes propositions des 5 banques consultées,

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le Crédit Mutuel pour les 3 demandes soit :

- prêt de 500 000 € avec un taux fixe à 1.48 % sur 20 ans.
- prêt relais de 260 000 € avec un taux fixe à 0.47 %
- Ligne de trésorerie de 300 000 € avec un taux Euribor 3 mois + marge de 0.60 point

A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds

42. Admission en non-valeur créance

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une ancienne locataire Marion DAL a une dette en nos services de 1179.03 €

Vu la commission de surendettement de Côte d'Or qui a décidé que cette dette était irrécouvrable.

Vu la demande du percepteur qui explique que cette dette doit être admise en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la créance ci-dessus.

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

43.Subvention contrat Natura 2000

Le conseil municipal de Somberton accepte la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur les parcelles cadastrales n°B1-145, B1-5, B1-8 dans le cadre du dispositif F12i favorisant le développement de bois sénescents sur le site Natura 2000 Gîtes et habitats à chauve-souris dans lequel la forêt communale de Somberton se situe.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la demande de subvention d'un montant de 2 325.00€ dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et tous les documents qui s'y rapportent.

44.Fondation du patrimoine

Vu l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 75 € à la Fondation du Patrimoine,

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nadège JARDEAUX rappelle au Conseil Municipal la « journée nettoyage » qui aura lieu le samedi 2 juin au matin.
- Fête de la musique le vendredi 22 juin, possibilité de se replier à la salle polyvalente si mauvais temps.
- Pas de repas du 14 juillet cette année cependant le feu d'artifices et le défilé auront bien lieu le vendredi 13 au soir.

Fait à Somberton,
Le 27/04/2018

Le Maire,
Rémy GARROT